



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5135^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 7 mars 2005, au sujet de la question intitulée « La situation en Somalie », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité réaffirme toutes ses décisions antérieures concernant la situation en Somalie, notamment la déclaration de son président (S/PRST/2004/43) en date du 19 novembre 2004.

Le Conseil se félicite du rapport du Secrétaire général daté du 18 février 2005 (S/2005/89), et réaffirme son attachement à un règlement global et durable de la situation en Somalie et son respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Conseil accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus de réconciliation nationale en Somalie, notamment les efforts de réinstallation en cours déployés par le Gouvernement fédéral de transition, s'attend à d'autres progrès dans ce domaine et souligne que la communauté internationale se doit d'appuyer fermement ces efforts sur les plans politique et financier et dans le secteur du renforcement des capacités.

Le Conseil salue les efforts consentis par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour venir en aide au Gouvernement fédéral de transition. Il réitère son appui aux efforts de l'Union africaine visant à faciliter le processus de transition en Somalie. Il constate que l'Union africaine est prête à jouer un rôle important dans le cadre d'une future mission de soutien à la paix en Somalie. Une telle mission doit être soigneusement étudiée et planifiée et aurait besoin de l'appui du peuple somalien.

Le Conseil prie instamment toutes les factions et les chefs de milice somaliens de cesser les hostilités et les encourage, ainsi que le Gouvernement fédéral de transition, à engager immédiatement des négociations en vue de parvenir à un accord de cessez-le-feu global et vérifiable qui aboutirait à un désarmement final, et se félicite de la volonté de l'Organisation des Nations Unies d'offrir des conseils à ce sujet.

Le Conseil remercie tous les donateurs qui ont appuyé le processus de paix en Somalie et encourage les pays donateurs et les organisations régionales et sous-régionales à participer à la reconstruction et au relèvement de la



Somalie, notamment par le biais des efforts coordonnés par les organismes des Nations Unies.

Le Conseil accueille avec satisfaction l'établissement du Comité de coordination et de suivi, coprésidé par le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition et l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire duquel les pays donateurs et les organisations régionales et sous-régionales peuvent soutenir les efforts du Gouvernement fédéral de transition.

Le Conseil souligne que l'amélioration de la situation humanitaire est un élément essentiel du soutien apporté au processus de paix et de réconciliation. Il est fermement convaincu qu'une des priorités et des obligations immédiates du Gouvernement fédéral de transition est d'assurer l'accès des organisations humanitaires à tous les Somaliens dans le besoin et de fournir des garanties pour la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire.

Le Conseil salue les efforts du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le rôle de chef de file qu'il joue dans la coordination de l'appui apporté au Gouvernement fédéral de transition pour l'application des accords arrêtés à la Conférence de réconciliation nationale et l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays. Il prend note de la nécessité d'élargir la présence de l'Organisation des Nations Unies, comme proposé par le Secrétaire général dans son rapport du 18 février 2005 (S/2005/89). Il estime, comme le Secrétaire général, qu'un plus grand renforcement du rôle de l'Organisation en Somalie se doit d'être progressif et de s'appuyer sur les résultats des discussions avec le Gouvernement fédéral de transition.

Le Conseil réaffirme son appui sans réserve au processus de paix en Somalie et la volonté de l'Organisation des Nations Unies de soutenir les efforts régionaux et sous-régionaux faits dans ce sens. »
